

Avant-propos de la présidence : 1994 - les principaux jalons

Autor(en): **Annoni**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (1994)**

Heft [2]: **Rapport sur l'administration : rapport**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos de la présidence 1994 – Les principaux jalons

Le Conseil-exécutif s'est concentré cette année sur des questions qui portent sur le long terme et qui revêtent une grande envergure. Dans le cadre des travaux relatifs au programme gouvernemental de législature de 1994 à 1998 et au plan financier de législature, il s'est interrogé sur la planification à moyen terme des tâches et des ressources. L'assainissement des finances publiques occupait naturellement le devant de la scène. Un troisième plan de mesures destiné à rétablir l'équilibre des finances a été présenté au Grand Conseil et les préparatifs du programme-relais ont été engagés: il s'agit en l'occurrence de contrôler l'opportunité des tâches, d'améliorer les instruments de management, de généraliser le principe du paiement par l'utilisateur et de développer des systèmes d'incitation induisant un comportement économiquement judicieux.

L'année 1994 a marqué un tournant dans la politique jurassienne: le dialogue interjurassien qui vise la coopération transfrontalière a porté ses premiers fruits. Les positions des deux parties se sont assouplies. Le canton de Berne est passé de la parole aux actes en présentant une loi qui permet le transfert de la commune de Vellerat au canton du Jura. L'entrée en vigueur de la loi sur le renforcement de la participation politique du Jura bernois et de la population francophone du district de Bienne d'une part et la création du Conseil régional d'autre part ont renforcé la position du Jura bernois. La création de l'Espace économique du Plateau central et le lancement des premiers projets communs ont permis de poser d'autres jalons pour l'avenir dans le domaine de la coopération transfrontalière.

Le canton de Berne avait la réputation d'être conservateur. Cette image appartient désormais au passé et Berne est aujourd'hui entré dans le camp des réformateurs. A preuve, la réforme judi-

ciaire et ses vastes implications, la réforme hospitalière, la réforme de l'enseignement et celle de la police, ces deux dernières étant sur le point de s'achever. La révision totale de la loi sur les communes va également donner l'occasion de trouver une réponse adéquate aux nouveaux défis. Des solutions nouvelles doivent en effet être apportées pour les centres urbains et leurs agglomérations. La répartition des tâches entre le canton et les communes doit être redéfinie avec la collaboration de ces dernières. Enfin, une nouvelle loi d'organisation, adoptée en 1994 par le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil, une modification de la loi sur le personnel et le lancement du projet NOG 2000 (nouveaux modèles de gestion administrative) doivent accroître la marge de manœuvre des Directions et de l'administration et induire une plus grande souplesse pour le bien des citoyens et des citoyennes.

Ces processus de renouvellement exigent du Conseil-exécutif comme du personnel une bonne dose d'ouverture, de souplesse et d'audace. Mon expérience personnelle me permet d'affirmer que le canton de Berne, grâce aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration, a le potentiel qui lui permettra de relever ces défis avec succès. Optimiste de nature, je suis convaincu que le canton de Berne réussira à surmonter ses difficultés financières.

Berne, avril 1995

Le président du Conseil-exécutif: *Annoni*

